

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 3 avril 2017, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Xavier Bouhy Gino Vachon et Jérôme Bélanger et Madame la Conseillère Nancy Lessard formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Monsieur Marco Poulin et madame Louise Sénécal sont absent.

La secrétaire de l'assemblée est madame Kathleen Veilleux.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

L'ordre du jour est lu et monsieur le Maire en demande l'adoption.

2017-04-080

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

2017-04-081

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 MARS ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 13 FÉVRIER ET DU 27 MARS 2017

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 6 mars et des séances extraordinaires du 13 février et du 27 mars 2017 soient adoptés tel que présenté.

ADOPTÉ

2017-04-082

AIDE FINANCIÈRE –PROJET JEUNESSE TRAVAIL

ATTENDU que le Projet Jeunesse Travail vise à procurer du travail aux adolescents (es) de la Municipalité, ce qui leur permet d'occuper leur temps de façon utile et stimulante tout en leur fournissant des outils pour devenir responsables et autonomes;

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le
Projet Jeunesse Travail pour l'année 2017;

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,
d'appuyer le Projet Jeunesse Travail pour l'année 2017 pour
un montant de 2422\$.

ADOPTÉ

2017-04-083

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 137-2016
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES
ET AUTRES REDEVANCES**

Monsieur Xavier Bouhy conseiller donne avis de motion à
l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis
pour adoption une modification au règlement 137-2016
décrétant l'imposition des taux de taxes et autres services. Ce
qui aura pour effet de prolonger les versements de taxes sans
pénalité.

2017-04-084

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 139-2017
RÉFECTION DE VOIRIE SUR LE 1^{ER} ET 3^E RANG
SUD**

Madame Kathleen Veilleux, directrice générale, demande au
Conseil une exemption pour ne pas faire la lecture du
règlement no. 140-2017. Ce règlement a été donné à chaque
membre du Conseil pour en faire la lecture avant l'adoption.
Cette exemption est accordée.

Règlement numéro 139-2017 décrétant une dépense de 967
328\$ et un emprunt de 967 328 \$ pour la réfection de voirie
sur le 1^{er} rang Sud et le 3^e rang Sud

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été
dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 27 mars
2017;

ATTENDU que la municipalité a obtenu une aide financière
du programme provincial de la Réhabilitation du réseau
routier local, volet Redressement des infrastructures routières
locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme
Bélanger et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

Que le Conseil municipal adopte le règlement 139-2017 et
statue par le dit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à faire la réfection des
travaux de voirie sur le 1^{er} rang Sud et le 3^E rang Sud selon les
plans et devis préparés Monsieur Olivier Bourque de la firme
WSP, portant les numéros 161-14978-00, en date du 16

janvier 2017, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Monsieur Olivier Bourque, en date du 7 mars 2017, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 967 328 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 967 328\$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

JONATHAN V. BOLDUC

KATHLEEN VEILLEUX

2017-04-085

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET MANDAT POUR SIGNATURE – FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de déposer une demande d'aide financière pour le fonds de soutien aux projets structurants pour le projet d'achat de filet pour le terrain de baseball, la construction d'une remise ainsi que l'acquisition de matériel pour le bon fonctionnement du terrain. L'aide financière demandée est au montant de 44 655\$ et l'investissement municipal à déboursier est de 3431\$. Le conseil mandate aussi Madame Katérie Métivier à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉ

2017-04-086

MANDAT : RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Madame Katérie Métivier comme nouvelle responsable de la Bibliothèque Luc Lacourcière.

ADOPTÉ

2017-04-087

MANDAT ARCHIVAGES PHASE 2 : LORRAINE BOUCHER

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer à Madame Lorraine Boucher archiviste un deuxième mandat d'améliorer la gestion des documents et le repérage des archives municipales, en conformité avec les lois, pour 34 jours de travail représentant une somme de 6 800\$.

ADOPTÉ

2017-04-088

DÉCRET POUR STATUER LES JOURNÉES DE VENTE DE GARAGE 2017

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor décrète deux différentes semaines pour la VENTE DE GARAGE, soit du 19 au 21 mai 2017 et du 22 juillet au 30 juillet 2017.

ADOPTÉ

2017-04-089

**MANDAT ANDRÉ RUEL : PARTICIPATION DU
COMITÉ MIXTE POUR LE PARTAGE DES COÛTS
D'EXPLOITATION DES OUVRAGES
D'ASSAINISSEMENT EN EAUX**

ATTENDU l'expertise de Monsieur André Ruel dans le domaine de l'assainissement des eaux;

ATTENDU l'entente convenue entre l'entreprise Victor et la Municipalité de Saint-Victor ;

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor mandate Monsieur André Ruel, spécialiste en assainissement des eaux, à participer au comité mixte pour le partage des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissements des eaux pour un montant de 2125.00\$ en frais d'honoraires.

ADOPTÉ

2017-04-090

**MANDAT ANDRÉ RUEL : RAPPORT ANNUEL DES
OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT EN EAUX**

ATTENDU l'expertise de monsieur André Ruel dans le domaine de l'assainissement des eaux;

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor mandate monsieur André Ruel, spécialiste dans le domaine des eaux usées, de compléter le rapport annuel des ouvrages d'assainissement des eaux pour la somme de 750\$.

ADOPTÉ

2017-04-091

**MODIFICATION DU NUMÉRO 134-2016
RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME
D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR
CERTAINES ENTREPRISES POUR LE NUMÉRO DE
RÈGLEMENT 141-2017**

Proposé par monsieur Gino Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de modifier le numéro de règlement 134-2016 règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises par le numéro de règlement 141-2017.

ADOPTÉ

PROJET RÉGIONAL DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution annule toute autre résolution concernant la fibre optique adoptée antérieurement par la municipalité de Saint-Victor;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la municipalité de Saint-Victor comprennent les impacts de la fibre optique pour leur avenir et leur qualité de vie. ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens désirent adhérer à une étude de coût pour un projet régional de déploiement de la fibre optique pour les municipalités de la MRC Robert-Cliche suivantes : Saint-Séverin, Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Odilon-de-Cranbourne et Saint-Victor.

CONSIDÉRANT QUE cette étude de coût devra prévoir un déploiement de réseau de fibre optique à convenir avec la municipalité concernée.

CONSIDÉRANT QUE cette étude de coût devra prévoir les coûts selon des taux de pénétration de 0- 25%, 26%-50%, 51%-75% et ce individuellement pour chacune des municipalités dans le contexte d'un projet régional. Advenant que ces taux de pénétration ne conviennent pas, le promoteur pourra établir, après entente avec les municipalités ses propres limites de taux de pénétration.

CONSIDÉRANT l'ampleur, et les impacts d'un tel projet. Afin de ne pas nuire à sa bonne marche. Une municipalité pourra en tout temps se retirer du projet régional si le promoteur n'a pas débuté les scénarios d'estimations des coûts. Et ce en déposant, au coordonnateur du projet régional Renal Roy, un retrait au projet régional, par le dépôt d'une lettre de la directrice générale et par le dépôt d'un modèle de la résolution qui sera adoptée par son Conseil municipal à sa prochaine séance.

CONSIDÉRANT QUE les coûts de déploiement selon le taux de pénétration devront être répartis entre les coûts du promoteur et les coûts de chacune des municipalités, sur la base d'ententes individuelles négociées par chaque municipalité, avec une cédule de paiement par municipalité entre 5 à 7 ans.

CONSIDÉRANT QUE les coûts fournis seront établis comme estimés budgétaires et qu'en aucun cas ils ne lieront ni la municipalité ni le promoteur. Ils seront établis sur une base d'ingénierie préliminaire et serviront entre autres à la prise de décisions pour une éventuelle réalisation d'implantation.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont en mode de réflexions et de recherche de solutions. L'étude de coût prévue aux présentes sera sans frais.

CONSIDÉRANT QUE le promoteur entamera toutes les démarches de demande d'aide pour les programmes de subvention provinciale, fédéral ou autres et ce à ses frais.

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'un projet régional, regroupant plusieurs municipalités, le coordonnateur régional sera Renal Roy de la MRC Robert-Cliche. Pour des raisons d'efficacité,

tous les échanges, et suivis administratifs se feront par le coordonnateur.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Nancy Lessard, il est résolu à l'unanimité de prendre des informations auprès des promoteurs intéressés à savoir quels sont les coûts et échéanciers dans un contexte de déploiement régional du service de fibre optique pour la municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

2017-04-093

**DEMANDE D'APPUI DE L'ENTREPRISE MASKATEL
POUR LE PROGRAMME BRANCHER POUR
INNOVER**

ATTENDU que le gouvernement du Canada s'est engagé à affecter 500 millions de dollars pour financer un programme visant à étendre et améliorer les services de larges bandes dans les collectivités rurales;

ATTENDU que Maskatel désire moderniser son service large bande afin d'optimiser la vitesse et fiabilité du réseau;

ATTENDU que Maskatel désire présenter une demande d'aide financière auprès d'Innovation, Sciences et Développement Économique Canada sous le volet Brancher pour innover;

ATTENDU que plusieurs citoyens ne sont pas desservis sur le territoire de la Municipalité de Saint-Victor;

Il est proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appui le projet de Maskatel de présenter une demande d'aide financière auprès d'Innovation, Sciences et Développement Économique Canada sous le volet Brancher pour innover.

ADOPTÉ

2017-04-094

**ADOPTION SOUMISSION : TRAVAUX DE VOIRIE
1^{ER} ET 3^E RANG SUD**

ATTENDU les demandes de soumissions pour les travaux de voirie pour le 1^{er} et 3^e rang Sud;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor a reçu (5) cinq soumissions d'entrepreneurs;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor a demandé aux entrepreneurs deux soumissions pour deux différents scénarios;

ATTENDU que le premier scénario consiste à couvrir la surface d'un enrobage bitumineux à 75mm;

ATTENDU que le deuxième scénario consiste à couvrir la surface d'un enrobage bitumineux à 100 mm;

ONT SOUMISSIONNÉ :

Gilles Audet Excavation Inc.

Scénario 1 : 827 327,54\$

Scénario 2 : 912 822,95\$

Giroux & Lessard Ltée

Scénario 1 : 689 930,67\$

Scénario 2 : 771457,14\$

Construction B.M.L., Division de Sintra Inc.

Scénario 1 : 702 061,40\$

Scénario 2 : 774 720,28\$

Pavages Sartigan Ltée

Scénario 1 : 639 876,50\$

Scénario 2 : 707 880,76\$

Construction Abénakis Inc.

Scénario 1 : 644112,03\$

Scénario 2 : 708 550,20\$

Il est proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter le scénario 2 de l'entrepreneur Pavage Sartigan Ltée au montant de 707 880,76 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2017-04-095

**MESURES COMPENSATOIRES POUR LE
PROLONGEMENT DES ÉGOUTS DE LA ROUTE 108**

ATTENDU le prolongement des égouts sur la route 108;

ATTENDU que le MDDELCC désire obtenir des mesures compensatoires afin de pallier à l'augmentation du volume d'eau acheminé à la station d'épuration des eaux usées;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à établir un échéancier;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à instaurer une campagne d'inspection à la fumée dès l'été 2017 dans les secteurs jugés les plus à risques et à débrancher les sources d'eau parasites en 2017 jusqu'à l'été 2018;

ATTENDU que la municipalité procèdera à l'inspection télévisée des conduites de type pseudo-séparé (PS) d'ici la fin de l'année 2017 afin d'y détecter des sources d'infiltration ou

de captage qui pourrait être éliminé et procéder aux débranchements au courant de l'été 2018, s'il y a lieu;

ATTENDU que la municipalité portera une attention particulière à la réfection de la rue du Séminaire d'ici l'année 2019. Ce tronçon étant prioritaire dans le plan d'intervention de la Municipalité. Les conduites d'égout y comportant de nombreux défauts favorisant l'infiltration

Il est proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'engager la municipalité de Saint-Victor à réaliser les travaux afin de pallier à l'augmentation du volume d'eau usée acheminé à la station causé par le projet du prolongement des égouts de la route 108.

ADOPTÉ

2017-04-096

OUVERTURE DES SOUMISSIONS : TONTE DE GAZON

Il est proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'obtenir les services pour les années 2017 et 2018 de l'entreprise les Tontes J.F. pour la tonte de gazon et le débroussaillage des terrains municipaux.

Le total de la soumission pour les deux prochaines années s'élève à 22 057,95\$ taxes incluses.

ADOPTÉ

2017-04-097

OUVERTURE DES SOUMISSIONS : FAUCHAGE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor a demandé des soumissions pour le fauchage des accotements sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que le conseil a demandé trois types de soumissions;

ATTENDU que seule l'entreprise Ferme Donald Vachon a soumissionné et était conforme au devis;

Il est proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'obtenir les services de l'entreprise Ferme Donald Vachon pour le fauchage des accotements à l'ensemble de la municipalité pour la somme de 16 000\$ avant taxes et selon les conditions décrites sur le devis.

ADOPTÉ

2017-04-098

APPEL D'OFFRES : TRAVAUX DE RAPIÉÇAGES

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander des soumissions pour rapiéçage au râteau et à la paveuse dans diverses rues et routes de la Municipalité de Saint-Victor.

L'asphalte devra être étendu, selon les règles de l'art.

Les soumissions seront reçues, sous enveloppes scellées et identifiées SOUMISSION POUR RAPIÉÇAGES, au bureau de la municipalité de Saint-Victor, 287 rue Marchand Saint-Victor G0M 2B0, jusqu'à 11 heures le 28 avril 2017, pour être ouvertes le même jour à la même heure. Le Conseil Municipal ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ADOPTÉ

2017-04-099

APPEL D'OFFRES : ACHAT DE GRAVIER

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander des soumissions pour l'achat de gravier MG112, MG20B et MG20 sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Victor. Le soumissionnaire devra fournir un prix non livré.

Les soumissions seront reçues sous enveloppe scellée identifiée SOUMISSION ACHAT DE GRAVIER au bureau municipal de Saint-Victor, 287 rue Marchand Saint-Victor G0M 2B0, jusqu'à 11 heures, le 28 avril 2017, pour être ouvertes à la même heure.

La Municipalité ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions.

ADOPTÉ

2017-04-100

MANDAT : FERME DONALD VACHON : BALAI MÉCANIQUE

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'engager la Ferme Donald Vachon pour balayer les rues asphaltées de la Municipalité de Saint-Victor. Le coût à l'heure pour le travail est de 124,50\$ plus taxes.

ADOPTÉ

2017-04-101

MANDAT : CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES

ATTENDU la possibilité élevée de nuisance par les moustiques dans le secteur de Saint-Victor Station, ce qui affecte la qualité de vie des résidents et la mise en valeur du territoire.

ATTENDU l'offre de CFROY pour la reconduction des travaux de contrôle biologique des moustiques en 2017.

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité accorde à CFROY le contrôle biologique des moustiques pour l'année 2017 au montant de 12 211,00\$ avant taxes.

ADOPTÉ

2017-04-102

MANDAT MADAME FERNANDE J. BOUCHER : COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU la soumission présentée par madame Fernande J. Boucher à la séance du conseil du 2 avril 2002, pour la cueillette des déchets domestiques au Lac Fortin ;

ATTENDU que ladite soumission fut acceptée par la municipalité ;

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité mandate, madame Fernande J. Boucher pour la cueillette des déchets domestiques au Lac Fortin, et les conditions de l'entente sont les suivantes :

- La cueillette des déchets domestiques sera faite au lac Fortin, dans les chemins privés des chalets du lac Fortin et les chalets situés sur le Rang 3 Sud, pour la période estivale du 1^{er} mai 2017 au 31 octobre 2017.
- La cueillette des ordures comprend les vidanges domestiques ordinaires dans des sacs à vidange, les branches (coupées en bouts de 2 pieds et attachées), le gazon dans des sacs à vidange, les feuilles dans des sacs à vidange et tout ce qui est végétal dans des sacs à vidange. Elle ne comprend donc pas des vidanges laissées en vrac en dehors des sacs à vidange. Elle ne comprend également pas les pneus et les grosses vidanges.
- La présente entente couvre la cueillette des vidanges ainsi que le transport jusqu'au site d'enfouissement à Frampton, le tout à chaque lundi. L'enfouissement des vidanges est cependant à la charge de la municipalité.

- Le prix est de 10 000,00 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, payable comme suit : la demie à la signature du contrat et le solde à la fin du présent contrat.
- Fernande J. Boucher doit fournir une preuve d'assurance responsabilité à la municipalité de 2 000 000.00 \$ qui sera à la satisfaction de la municipalité.
- Le ramassage des vidanges se fera dans tous les chemins privés du Lac Fortin et chalets du Rang 3 Sud qui sont actuellement non desservis par la municipalité.
- Les vidanges devront être cueillies entre 5:00 hres et 12:00 (midi).
- La municipalité ne sera aucunement responsable de tous les problèmes reliés au ramassage des vidanges.

ADOPTÉ

2017-04-103

DÉROGATION MINEURE : MONSIEUR GRÉGOIRE GIROUX, 649 RANG SAINTE-CATHERINE

ATTENDU le projet de reconstruction de la résidence au 649 rang Sainte-Catherine devenue désuète;

ATTENDU que ledit projet de reconstruction a fait l'objet d'une déclaration à la CPTAQ afin de reconfigurer le terrain bénéficiant d'un droit acquis en vertu de la Loi, le tout, tel que localisé sur le plan de Mme Nadia Parent, arpenteur-géomètre;

ATTENDU que l'ancien site de la maison doit être inclus dans le périmètre du droit acquis ce qui n'offre pas assez de profondeur au nouvel emplacement de la résidence à venir;

ATTENDU que le demandeur désire reculer la résidence du chemin public en raison des inconvénients d'une route gravellée de telle sorte que la marge de recul arrière pour un terrain peu profond ne peut pas être raisonnablement respectée;

ATTENDU que la norme sur la marge de recul arrière va être modifiée suite à la réforme du règlement de zonage ce qui rendra le projet conforme à la nouvelle disposition;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder la dérogation mineure telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que suite à la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, la Municipalité accorde une dérogation mineure à Monsieur Grégoire Giroux représenté par son fils Denis, au 649, rang Ste-Catherine, pour que le mur arrière du garage attenant à la résidence puisse être à une distance de 6 mètres de la ligne arrière du terrain. Le tout tel qu'illustré sur le nouveau plan d'implantation de Mme Nadia Parent daté du 22 mars 2017 et faisant partie des présentes.

ADOPTÉ

2017-04-104

**RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 54-2006 VISANT
L'AJOUT D'USAGES RÉCRÉATIFS DANS LA
ZONE AGRICOLE 207-A ET PORTANT LE
NUMÉRO 143-2017 (premier projet)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le règlement du plan d'urbanisme prévoit la possibilité d'implanter des usages récréatifs intensifs à l'intérieur d'une affectation agricole, mais tout en étant également à l'intérieur d'une affectation forestière illustrée au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE la municipalité peut restreindre les usages récréatifs à une portion de la zone 207-A correspondant à l'affectation forestière du SADR;

ATTENDU QUE la municipalité est favorable à l'implantation d'un terrain de camping commercial dans le secteur de l'aéroport privé du rang Trois sud;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement sera précédée d'un avis de motion et la tenue d'une assemblée publique de consultation;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Lessard et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la municipalité de Saint-Victor décrète et adopte, par résolution, le règlement numéro 143-2017 tel que décrit ci-après :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le titre suivant :

Règlement d'amendement au règlement de zonage no 54-2006 visant l'ajout d'usages récréatifs dans la zone agricole 207-A et portant le numéro 143-2017.

ARTICLE 3

Le présent règlement a pour objet de :

1. D'ajouter la possibilité d'usages récréatifs de type camping à l'intérieur d'une portion du territoire de la zone 207-A

ARTICLE 4

La « *Grille des spécifications des usages* » indiquée à l'article 27 du règlement de zonage est modifiée pour la zone 207-A comme ci-après :

Vis-à-vis la colonne 207-A de la Grille à la section « Autre usage permis », il est ajouté la note no 14 qui se lit comme suit :

14. Un terrain de camping commercial peut être implanté à l'intérieur du périmètre géographique formé entre les lots 4 770 921 à 4 772 310 et entre les chemins du rang 3 Sud et du rang 4 Sud. Le périmètre ainsi constitué forme une surface d'environ 140 hectares.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

JONATHAN V. BOLDUC

KATHLEEN VEILLEUX

2017-04-105

**RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 53-2006 RELATIF
AU PLAN D'URBANISME VISANT L'AJOUT
D'USAGES RÉCRÉATIFS DANS L'AFFECTATION
AGRICOLE, RÈGLEMENT NO 144-2017 (premier
projet)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche permet à l'intérieur d'une affectation forestière du schéma d'aménagement et de

développement révisé (SADR) des usages récréatifs comme un terrain de camping commercial;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir de cette possibilité dans l'affectation agricole de son territoire, mais seulement dans une affectation forestière illustrée au SADR;

ATTENDU QUE l'adoption de ce règlement entraînera la modification du règlement de zonage afin de rendre la disposition applicable pour les individus;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement sera précédée d'un avis de motion et la tenue d'une assemblée publique de consultation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la municipalité de Saint-Victor décrète et adopte, par résolution, le règlement numéro 144-2017 tel que décrit ci-après :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le titre suivant :

Règlement d'amendement au règlement no 53-2006 relatif au plan d'urbanisme visant l'ajout d'usages dans l'affectation agricole, règlement no 144-2017.

ARTICLE 3

Le présent règlement a pour objet de :

1. D'indiquer clairement la possibilité d'implanter à l'intérieur d'une affectation agricole des usages récréatifs.

ARTICLE 4

Le texte du sixième paragraphe de l'article 20 est remplacé par le suivant :

L'affectation agricole peut permettre à certains endroits des usages et activités touristiques et récréatives complémentaires à l'agriculture par exemple une cabane à sucre de type commercial, un kiosque de vente de produits saisonniers, un gîte touristique (maximum de 4 chambres en location), une table champêtre, un centre d'équitation. De plus, à l'intérieur d'une affectation agroforestière et forestière contenue au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Robert-Cliche, les activités récréatives intensives sont autorisées. Les usages recherchés sont soit inconciliables à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation ou dans une zone de villégiature comme un terrain de camping, un centre équestre, une piste de karting ou encore, ils nécessitent un encadrement naturel pour leurs viabilités.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

JONATHAN V. BOLDOC

KATHLEEN VEILLEUX

2017-04-106

AUTORISATION À LA FIRME SPHÉRIX EXPERTISE À CIRCULER SUR LES PROPRIÉTÉS VISÉES POUR CARACTÉRISER LES BERGES DU RUISSEAU NOIR

CONSIDÉRANT le deuxième alinéa de l'article 95 de la *Loi sur les compétences municipales* à l'effet qu'une municipalité a le pouvoir d'autoriser des personnes à circuler sur un immeuble pour effectuer tout travaux nécessaire à l'exercice de ses compétences;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Victor a un intérêt face à la conservation et à la protection de l'environnement du lac Fortin;

CONSIDÉRANT que l'association à la protection de l'environnement du lac Fortin a fait une demande d'aide financière à la municipalité pour caractériser le ruisseau noir;

CONSIDÉRANT que la municipalité est favorable au projet de caractérisation;

CONSIDÉRANT que le projet de caractérisation et d'étude du ruisseau noir est localisé sur certaines propriétés privées;

CONSIDÉRANT qu'à des fins d'études du projet, les personnes responsables de l'échantillonnage devront circuler sur différentes propriétés;

CONSIDÉRANT que l'étude du ruisseau noir s'échelonna de mai à novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy, et résolu à l'unanimité que les membres du conseil municipal autorisent la firme Spherix Expertise représentée par M. Bastien Thibaudeau ainsi que les membres de son équipe incluant ses bénévoles à circuler sur les propriétés de façon à accéder au ruisseau noir et aux points d'échantillonnage. Les propriétés visées par cette résolution sont celles qui touchent les berges du ruisseau noir ainsi que

les propriétés du bassin versant du Lac Fortin qui sont susceptibles de faire l'objet d'une étude de caractérisation dans la prise d'échantillon afin de compléter l'ensemble de l'étude.

ADOPTÉ

2017-04-107

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que
les comptes suivants sont adoptés pour paiement :

Pitney Works Lté	229,95 \$
Alexandre Poulin	120,00 \$
Hydro-Québec	1 975,33 \$
Solution Profil Financier	450,00 \$
Solution Profil Financier	550,00 \$
Visa Desjardins	1 602,18 \$
Mathieu Rodrigue	290,00 \$
Visa Desjardins	45,94 \$
Solution Profil Financier	520,00 \$
SÉAO	6,49 \$
S.A.A.Q.	16 177,00 \$
Téléphone Saint-Victor	579,51 \$
Hydro-Québec	9 314,62 \$
Solution Profil Financier	450,00 \$
Lorraine Boucher	2 800,00 \$
Pitney Works Ltée	229,95 \$
Solution Profil Financier	467,53 \$
Robert Jacques	56,92 \$
Julie Houde	24,48 \$
Mines Seleine	4 820,71 \$
Industrie Canada	1 021,00 \$
Marc Bureau	12,20 \$
FQM	373,67 \$
Nancy Lagueux	270,00 \$
Caroline Lapointe	100,50 \$
Monsieur Party	976,14 \$
Environnex	404,83 \$
Jonathan V. Bolduc (cellulaire)	58,20 \$
Nancy Lagueux	270,00 \$
Ministre des Finances	1 309,00 \$
Equipement Récréatifs Jambette	14 090,19 \$
Claudia Duquet	73,31 \$
Ministre des Finances	110,00 \$
Cordonnerie Bureau	374,75 \$
Archambault	72,35 \$
Alliance Coop	6 175,29 \$
DEBB	467,60 \$
Gaétan Jacques Électrique	355,05 \$

Magasin Coop	458,01 \$
Deroches pétrolier	269,27 \$
Centre Électrique de Beauce	492,44 \$
Garage Marc Bureau	170,69 \$
TC Média	521,98 \$
Paskal Métivier	2 450,00 \$
Beauce Vaporal	90,00 \$
Chantal Rodrigue	414,00 \$
Librairie de la Chaudière	284,92 \$
Centre du Camion Amiante	421,07 \$
CMP Mayer	442,08 \$
Lab-Eau-Sol environnement	16,90 \$
Marc-André Paré, consultant	201,15 \$
Adaptavie	350,00 \$
Élisa Cliche	200,00 \$
Municipalité de Saint-Séverin	138,00 \$
M.R.C. Robert-Cliche	8 140,59 \$
Les Pneus Beaucerons	43,12 \$
Hercule Fortin Inc.	351,84 \$
Armand Lapointe Équipement	634,39 \$
Garage Bizier	547,47 \$
Atelier d'usinage Louis Bernard	43,90 \$
ADMQ	97,73 \$
Wainbeen	169,73 \$
Matrec	5 731,50 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	4 271,56 \$
Blanchette Vachon et Ass.	6 323,63 \$
Aréo-Feu	86,23 \$
Orizon Mobile	2 399,90 \$
9203-9304 Québec Inc.	896,80 \$
Lingerie Ghislaine	112,43 \$
Pharmacie Stephanie Roy	9,64 \$
Fonds d'information sur le Territoire	12,00 \$
Signalisation Lévis	34,44 \$
Municipalité de Tring-Jonction	46,66 \$
Garage Alex Bolduc Inc.	15,81 \$
Équipement Demers	86,23 \$
CWA	385,45 \$
Traction	36,79 \$
Auto Quirion et Drouin	70,19 \$
Rénovation Steve Bureau	811,15 \$
Exticteurs de Beauce	130,63 \$
Fondation Aube Nouvelle	195,00 \$
Gingras Électrique	446,68 \$

TOTAL 106 276,69 \$

ADOPTÉ

2017-04-108

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance est levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

JONATHAN V. BOLDOC

KATHLEEN VEILLEUX